


c o u r r i e r

# Confédéral



bulletin d'information du Bureau Confédéral

N°12  
• Nlle série •  
31 juillet 1992

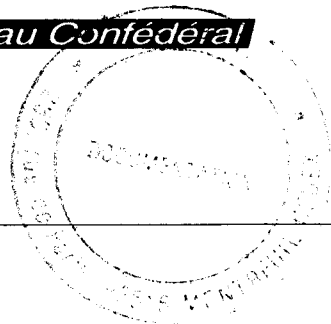
• Directrice de la publication : Lydia Brovelli • 263 rue de Paris • 93516 Montreuil cedex • CP N° 1830 D 73 • prix 3,60 Fr

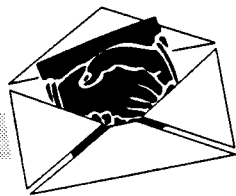
## Sommaire

- éditio
- mode d'emploi
  - UNEDIC
  - Maastricht
  - festival d'Avignon
  - UNEDIC
- Prud'hommes

# Pour une dynamique syndicale nouvelle

En annexe, l'adresse aux salariés  
et le mode d'emploi en page 4





## Déclaration de la CGT Pour une vraie solidarité nationale

Le Conseil des ministres s'est saisi de la publication des Comptes de la Sécurité Sociale et du déficit de la Branche Vieillesse pour repartir en guerre contre le Droit à la Retraite à 60 ans.

L'emballage est d'autant mieux soigné que le contenu est dangereux.

Sous couvert de "clarifier les comptes", il s'agit tout simplement de sortir du régime de Sécurité Sociale, les périodes d'interruption professionnelle (maladie, chômage, maternité, service militaire, etc.), actuellement validées dans le calcul des 37 ans et demi pour l'ouverture du droit à la retraite à taux plein.

Le transfert se ferait sur un fonds de solidarité nationale.

Cette réforme structurelle vise à l'éclatement de la Sécurité Sociale. Elle casserait le principe unique de solidarité intergénération et interprofessionnelle sur lequel est fondé le système actuel, au profit d'une autre logique relevant de l'assistance d'une part et de l'assurance d'autre part.

Les périodes dites "non contributives" n'ont rien de gratuit. Elles sont payées par les salariés eux-mêmes qui financent, par leur salaire indi-

rect, la protection sociale dont ils ont besoin quand ils sont malades, au service militaire, en maternité, maladie, etc.

Le risque est grand de voir ces acquis diminuer ou disparaître en même temps que, derrière le financement d'Etat, se profilent de nouveaux prélèvements sur le pouvoir d'achat des salariés actifs, en retraite ou sans emploi. Recours à l'impôt ou augmentation de la CSG, c'est la voie de la fiscalisation.

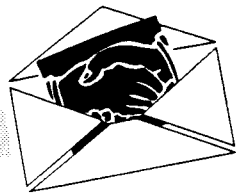
Cette opération donnerait entièrement satisfaction au CNPF qui exige d'être déchargé de ses obligations de financement de la protection sociale.

Ce projet, présenté comme une novation, n'est qu'une resucée des vieux rapports comme celui de Chotard rejeté au Conseil Economique et Social, comme dans l'opinion publique.

La CGT entend prendre toute sa place dans le débat et dans l'action avec les salariés.

Les semaines qui viennent seront décisives pour repousser cette nouvelle offensive.

Montreuil, le 29 Juillet 1992



**N**ous avons estimé indispensable de publier ce Courrier confédéral à la charnière des mois de juillet et d'août.

Il vise en effet la continuité de l'information de nos organisations, la prise des relais sans retard, la tenue des priorités essentielles de notre activité.

Il est, par exemple, évident que le dispositif de rentrée doit être largement précisé dans les jours qui viennent — il fera d'ailleurs l'objet d'un Courrier confédéral "Spécial rentrée" disponible vers le 20 août —.

En même temps, il est absolument nécessaire, dès maintenant, de tenir l'ensemble des terrains sur lesquels notre activité doit se déployer à grande échelle dès la fin du mois d'août.

Nous ne devons en sous-estimer aucun, sinon cela aurait des conséquences préjudiciables. Nous devons, au contraire, les lier étroitement dans la construction créatrice de notre démarche syndicale.

Bien sûr ce qui détermine tout, c'est notre capacité à nous situer à l'initiative sur

les revendications et l'action avec les syndiqués, avec les salariés et les motifs ne manquent pas !

Dans le même mouvement, et dans le concret des situations réelles, nous devons donner vie à cet immense débat sur la nécessité d'une dynamique syndicale nouvelle décidée par la CE de juin et qui fait l'objet de l'adresse aux salariés qui figure dans ce numéro.

Mais tout cela est inséparable, des questions du renforcement, des adhésions, des FNI, de la remontée des cotisations sur lesquelles nous proposerons des initiatives.

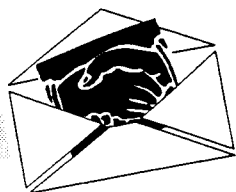
Et c'est bien sûr inséparable des échéances décisives — chacune à sa manière — que sont le référendum sur Maastricht et les élections prud'homales.

Tels sont les objectifs auxquels répond le contenu de ce Courrier pour une activité au mois d'août plaçant la CGT en position d'effectuer la rentrée "bolide" dont les salariés ont besoin.

Alain Obadia

Secrétaire de la CGT

# Bien tenir les priorités



# Adresse aux salariés

Montreuil, le 22 juillet 1992

## Mode d'emploi de l'adresse aux salariés

Nous vous faisons parvenir en annexe le texte de l'Adresse aux salariés décidé par la Commission exécutive du 23 juin, ainsi que la lettre signée par Louis Viannet accompagnant cette Adresse à destination des autres organisations syndicales.

Comme vous le savez, la Commission exécutive a conçu le lancement de ce vaste débat avec les salariés pour le renouveau syndical et pour une nouvelle dynamique unitaire comme une initiative de très grande portée.

Par conséquent, l'utilisation du texte de l'adresse doit répondre à cet objectif.

### **1 - Nous visons la discussion la plus large avec les salariés eux-mêmes.**

Cela conditionne donc la quantité de matériels à diffuser, mais aussi le type de diffusion.

Nous faisons connaître notre démarche pour ensuite en débattre. On ne peut se contenter de distribuer l'Adresse comme un tract. Il est donc indispensable de prévoir les modalités pratiques de la discussion les plus adaptées aux caractéristiques de

l'entreprise (débat, discussions personnalisées, etc.).

### **2 - Cela conditionne la période de diffusion et de discussion.**

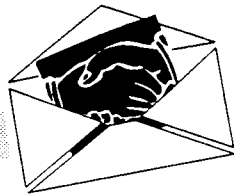
Il nous semble que le temps fort de celles-ci doit se situer en septembre, en relation très étroite :

- avec les initiatives de rentrée qui incluront tous les problèmes qui préoccupent les salariés : emploi, conditions de travail, protection sociale, etc., ainsi que l'expression de la CGT à propos du Traité de Maastricht ;
- avec la relance de nos efforts pour la syndicalisation CGT ;
- avec la montée en puissance de notre campagne prud'homme.

### **3 - Nous ne pensons pas judicieux de reproduire à chaque niveau, la démarche d'un envoi "officiel" de l'Adresse aux différentes organisations syndicales.**

Le texte de Louis Viannet doit avoir, à notre sens, valeur pour tout le monde. Bien évidemment, dans

**Ci-après,  
nous  
publions la  
lettre  
envoyée aux  
organisations  
syndicales  
par  
Louis VIANNET  
Secrétaire  
général  
de la CGT**



l'entreprise, les militants des autres syndicats doivent connaître notre initiative. Mais celle-ci ne saurait se limiter à un débat entre militants syndicaux.

Nous ne devons surtout pas dévier de l'objectif du débat de masse avec les salariés. Ainsi utilisée, notre Adresse aux salariés pourra jouer pleinement

son rôle : créer une sensibilisation nouvelle à propos de l'enjeu du syndicalisme, créer des conditions nouvelles, avec les salariés, pour l'unité d'action, aider à la mise en oeuvre en grand de notre démarche CGT en se fixant ces objectifs ambitieux de renforcement et de succès pour les élections prud'homales.

**Vous  
trouverez  
en annexe,  
le texte de  
l'adresse  
aux  
salariés**

**CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL**

263, RUE DE PARIS - 93516 MONTREUIL CEDEX - TEL : (1) 48.51.80.00

Montreuil, le 23 juillet 1992

Cher Camarade,

Je te prie de trouver, ci-joint, l'adresse que notre Bureau confédéral a élaborée pour animer le débat avec les salariés sur les enjeux de la reconquête et du renouveau du syndicalisme dans notre pays.

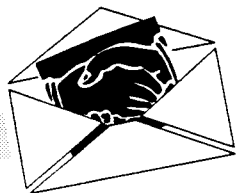
Cette initiative de la CGT s'inscrit comme une matérialisation des idées-force de notre 44e Congrès.

Nous souhaitons très sincèrement que l'ensemble des organisations syndicales représentatives participent, sous les formes les plus diverses, chacune à partir de sa personnalité et de son patrimoine de pensée et de propositions, à ce débat démocratique, pluraliste, de grande ampleur avec les salariés syndiqués et non syndiqués.

Nous sommes convaincus que la période actuelle appelle comme jamais que les organisations syndicales créent toutes les conditions d'une dynamique syndicale nouvelle pour l'unité et l'action des salariés autour de leurs revendications.

Je te prie d'agréer, cher Camarade, mes sentiments syndicalistes.

**Louis VIANNET**  
Secrétaire général de la CGT



# UNEDIC : créer rapidement le rapport de forces indispensable !

*Déclaration de maurice LAMOOT  
pour la délégation CGT lors de la fin  
de négociation sur l'assurance-chômage  
du 18 juillet 1992*

Après cinq séances dont une réunion marathon de 21 heures, le CNPF vient d'obtenir un accord de principe de trois organisations syndicales (CGC - CFDT - CFTC), sur les modalités de financement de l'assurance-chômage.

Le dispositif imposé par le CNPF entraîne à de graves et dramatiques conséquences quant à l'indemnisation du chômage dans ce pays. Les chômeurs en cours d'indemnisation et les dizaines de milliers de salariés potentiellement menacés par les suppressions d'emploi vont connaître des jours difficiles.

Au terme de cette négociation le patronat a réussi le tour de force de faire supporter l'essentiel par les salariés :

- pour les chômeurs, par interdiction d'accès ou exclusion accélérée et par réduction des niveaux d'indemnisation 9,1 milliards de francs;

- pour les salariés actifs au titre des cotisations 4,32 milliards de francs, soit un total de 13,43 milliards de francs

Les entreprises au titre des contributions dites "patronales" n'amènent que 4,76 milliards de francs. (Ces données sont calculées sur année 1993, seule période qui permet une appréciation en données annuelles).

Face à tous ceux qui oseraient parler d'un accord équilibré, la sécheresse des chiffres est suffisamment démonstrative pour démystifier un tel discours.

## en bref

### Luttes estivales

Fin le temps des "trêves sociales" en période de congés.

Ce mois de juillet a revêtu un caractère quelque peu exceptionnel par le niveau des luttes et le maintien de la mobilisation des salariés.

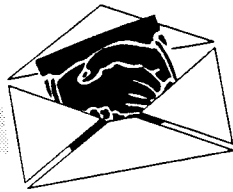
Nous enregistrons même la confirmation d'un mouvement ascendant tout au long du premier semestre 1992, marqué par une montée de l'exaspération, une volonté de lutte qui grandit et une ferme détermination dans le monde du travail.

Quelques exemples significatifs

*Intermittents du spectacle :  
une profession veut vivre !*

Une mobilisation sans précédent avec :

- occupation de l'Odéon depuis un mois,
- journée morte en Avignon avec vote à bulletin secret de la grève du 16 juillet troupe par troupe,
- initiatives diverses dans tous les théâtres,



## UNEDIC : une déclaration du Bureau confédéral

Ayant examiné les dispositions de l'Accord du 18 juillet 1992 sur le financement de l'assurance-chômage, le Bureau confédéral de la CGT confirme l'appréciation négative portée en séance par sa délégation.

Le Bureau relève que ce sont tout particulièrement les chômeurs et les salariés qui vont faire les frais des mesures arrêtées. La réduction des droits et durées d'indemnisation, celle des allocations résultant de la mise en place de l'allocation unique dégressive vont avoir pour conséquence d'interdire d'accès ou d'exclure rapidement plus de 100 000 personnes de l'assurance-chômage, les ponctions opérées sur les allocations vont en toucher des centaines de milliers d'autres, en rendant leur quotidien encore plus difficile à vivre.

L'augmentation des cotisations des salariés vient, elle, atteindre directement le pouvoir d'achat alors que celui-ci est déjà lourdement mis en cause par les politiques salariales menées.

Dans une situation où déjà plus de 4 millions de personnes sont privées d'emploi, alors que des dizaines de milliers de suppressions d'emploi sont annoncées dans diverses branches ou industries (Armement, Électronique, Aéronautique, Automobile, Chimie, Textile, Habillement, Cuir, Dockers, etc.), un tel accord est particulièrement dangereux et inacceptable.

Personne ne peut sérieusement parler d'un accord équilibré ou qui ferait jouer des notions de solidarité bien comprises, alors que le texte exonère, pour l'essentiel, les entreprises de toutes responsabilités dans les licenciements et vis-à-vis de leur coût social.

Dans la négociation, deux logiques se sont affrontées :

- celle de la satisfaction des besoins des salariés en

emplois, en salaires, en ressources décentes pour vivre face au chômage, défendre à tout moment par la CGT;

- celle de la primauté à l'entreprise en marche au profit soutenue avec acharnement par le CNPF.

Trois syndicats en cautionnent l'accord (CFDT, CGT, CFTC), ont fait le choix de se rallier à la deuxième. C'est contre nature et opposé aux intérêts des salariés.

Malgré les habillages et les discours, cet accord est de caractère minoritaire, est signe d'abandon et d'une complaisance politicienne.

Il permet au patronat de poursuivre dans les mêmes voies de surexploitation et de destruction de l'emploi, il dédouane aussi le gouvernement quant à ses propres responsabilités lui permettant de poursuivre ses politiques d'accompagnement social avec les CES, petits boulots, RMI et autres formules aussi multiples qu'inefficaces.

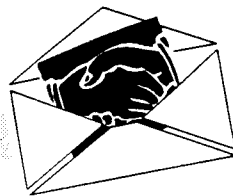
A l'enseignement de cette négociation et de ses conséquences, ce ne sont ni des ressources réduites ni des contraintes plus lourdes pour les chômeurs qui permettront de créer des emplois disponibles nécessaires.

La CGT considère que l'enfermement dans une telle logique d'exclusions et de misère est dramatique pour notre société et porteur de lourds dangers.

Forte de l'émotion et du mécontentement grandissant des salariés, la CGT avec eux, qu'ils soient actifs, chômeurs ou menacés dans leur emploi, entend poursuivre et intensifier son action.

Elle appelle ses organisations à prendre toutes dispositions aptes à faire s'exprimer les protestations nécessaires ; elle souhaite et invite à ce que cela se fasse dans les plus larges conditions de rassemblement.

Montreuil, le 20 juillet 1992



Tout cela a des conséquences immédiates particulièrement lourdes pour les chômeurs avec la réforme opérée par la mise en place de l'allocation unique dégressive, des Économies réalisées avec le différé de paiement des allocations (7 jours, puis 6 et 5, au 1er juillet 1993) les contributions supplémentaires sur les retraites.

Plus gravement, le CNPF a réussi à exonérer quasiment de toute responsabilité en matière de chômage et de licenciements massifs: en faisant sauter la pénalité de 1 500 francs pour frais de dossier mise en place en décembre 1991, il dédouane tout particulièrement les grandes entreprises spécialistes des charrettes de licenciements.

Au-delà sur l'aspect cotisations, il est à relever que sur la part "patronale" amenée par les entreprises, les employeurs, sans nul doute s'empresseront au travers des politiques salariales toujours plus contraignantes à les faire supporter par les seuls salariés.

A ce point de l'analyse, il est encore à mesurer que nous ne sommes pas au bout des choses puisque déjà de nouvelles étapes sont fixées avec la négociation à mener pour la convention de 1993. Ainsi, divers articles de l'accord sont lourds de menaces quant à des Économies supplémentaires à réaliser sur le dos des chômeurs, c'est le cas au travers :

- des réformes de structures de l'UNEDIC et des ASSEDIC et de mise en place d'une gestion administrative et informatique renforcée;

- de la remise en cause des annexes, en particulier, celles ayant trait aux salariés intermittents du spectacle (annexes 8 et 10).

Au global, ce texte a pour conséquence directe d'interdire d'accès ou d'exclure rapidement plus de 100 000 personnes de l'indemnisation; le dispositif de l'allocation dégressive réduit de façon lourde les allocations, ceci se conjugue avec un contrôle administratif renforcé tous les quatre mois, qui lui-même peut être facteur d'exclusions brutales au prétexte de l'insuffisance de recherche d'emploi.

Rejetant ce texte, la délégation CGT considère que les intérêts des salariés actifs et chômeurs ont été bradés, cette journée est à marquer d'une pierre noire pour le syndicalisme.

Ceux qui ont pris la responsabilité d'accompagner le patronat dans sa démarche sont bien loin de la défense des intérêts des salariés.

Chaque salarié de ce pays aura à en juger !

Pour la CGT, considérant la situation dramatique de l'emploi, avec 4 millions de personnes qui en sont privées, nous entendons continuer notre action pour faire que véritablement les fauteurs de chômage et de misère soient les payeurs.

Par l'expression et l'action des salariés, il s'agit bien de créer rapidement le rapport de forces indispensables.

Paris, le 18 juillet 1992.



## En bref, suite

- portes closes à la Bourse des valeurs,
- guichets fermés au Louvre,
- nombreux "Grands noms" de la profession rassemblés au meeting de l'Odéon,
- réunion UNEDIC et manifestation du 29 juillet.

### *La Ciotat à Paris :*

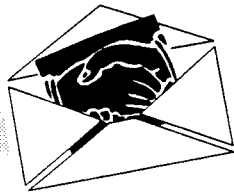
Le 28 juillet, La Ciotat était à Paris pour exiger la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux et la mise en place de leur statut social dès le 2 septembre 1992.

Il est maintenant possible d'obtenir la réembauche au 2 septembre et la reprise de la construction navale à bref délai.

Donnez les moyens financiers à ces camarades de tenir cette étape décisive !

### *Délocalisés : grandes manoeuvres !*

Le gouvernement tente d'utiliser la période des vacances pour organiser clandestinement un deuxième train de délocalisations.



# Maastricht :

## Déclaration de la Commission Exécutive de la CGT

### *Pour une Europe répondant aux besoins de tous les salariés, il faut rejeter le traité de Maastricht*

Le débat national sur l'enjeu du Traité de Maastricht doit maintenant prendre une ampleur tout à fait nouvelle. Le Président de la République a dû prendre en compte la forte exigence d'être informée et consultée. Un référendum est décidé pour le 20 septembre 1992.

La CGT est plus que jamais décidée à tenir toute sa place pour que les salariés actifs et retraités puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

Elle entend le faire en tant qu'organisation syndicale fermement attachée à la défense des intérêts des salariés dans leurs diversités, porteuse des aspirations et revendications qu'ils expriment eux-mêmes, en cohérence avec les orientations de son 44e Congrès.

A travers la mise en oeuvre de l'Acte Unique, le monde du travail dans l'agriculture, l'industrie et les services, a déjà l'expérience de l'accélération de l'intégration européenne, et

des politiques communautaires au service des grands groupes multinationaux. L'Europe d'aujourd'hui est celle de quinze millions de chômeurs dont plus de trois millions dans notre pays, celle de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

D'autres choix sont possibles pour répondre aux besoins sociaux, au développement des atouts nationaux et des capacités d'indépendance des pays. Dans cette perspective, les coopérations s'imposent comme une exigence universelle.

Le Traité de Maastricht, élaboré par les Etats sans la moindre consultation préalable des peuples, tourne le dos à ces aspirations.

En effet, il organise à travers la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, le renforcement de la concurrence entre les salariés. Celle-ci s'appuie sur les inégalités entre pays et régions. Sous prétexte d'harmonisation, le Traité organise en fait le nivellement par le

## En bref, suite

Les salariés déjouent la manoeuvre en manifestant devant le ministère. Vigilance et mobilisation maintenues en août et rendez-vous en septembre pour un nouveau temps fort.

### *Manufrance : cynisme !*

Après le jugement inique, une immense expression de solidarité s'est concrétisée.

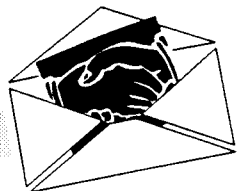
Nécessité de la poursuivre et de l'élargir afin de préparer dès la rentrée la grande campagne pour l'acquittement de nos camarades de Manufrance et de l'Union départementale de la Loire.

L'appel de solidarité et les initiatives de luttes sur les libertés doivent être menées de front et en lien avec les élections prud'homales.

### *Paysans : la PAC ne passe pas !*

Malgré le simulacre des négociations entre le gouvernement et les organisations officielles agricoles, les mesures gouvernementales et européennes ne passent pas.

Les paysans restent très mobilisés et préparent de nouvelles initiatives pour la rentrée de septembre.



bas des conditions de vie et de travail des salariés en portant atteinte aux garanties sociales propres à chaque pays. Ainsi c'est au nom de cette harmonisation que le gouvernement français tente d'imposer le travail de nuit des femmes et réexamine l'aménagement du temps de travail dans le sens d'une plus grande flexibilité.

L'emploi compte parmi les toutes premières préoccupations des salariés. Mais le Traité de Maastricht ouvrirait la porte à une accélération considérable des restructurations industrielles et des exportations de capitaux en Europe et dans les autres pays. Des millions de nouvelles suppressions d'emplois en découleraient aggravant considérablement le chômage et la précarité en Europe.

Le niveau de leur salaire, la reconnaissance de leurs qualifications sont également des préoccupations essentielles des salariés. Alors que la France est déjà devenue une zone de bas salaires en Europe, la rigueur imposée par l'Union économique et monétaire exercerait une pression accrue sur les salaires comme sur l'ensemble de la protection et des garanties sociales.

Répondre aux besoins sociaux exige un développement des services publics dans notre pays alors que ceux-ci seraient soumis à une logique de privatisation s'appuyant sur la sélectivité et la discrimination des usagers.

Les importants transferts de compétence prévus par le Traité de Maastricht renforçant les pouvoirs exercés au niveau européen au détri-

ment des souverainetés nationales, feraient obstacle à l'aspiration des salariés à la démocratie, à l'exigence d'intervenir dans les choix qui les concernent.

Les formes d'intégration en matière de défense non seulement ne répondent pas aux besoins de défense de la France dans l'Europe d'aujourd'hui, mais sont au contraire porteuses de risques importants d'interventions militaires dans le monde et représentent donc de graves périls pour la paix.

Pour toutes ces raisons, la Commission exécutive de la CGT se prononce pour le rejet du Traité de Maastricht, appelle les salariés à agir dans ce sens et à se mobiliser pour une nouvelle conception de la construction européenne. Celle-ci doit se fonder sur la promotion des coopérations pour imposer un droit social européen garantissant les acquis nationaux assurant le progrès pour tous et le rattrapage progressif des pays les plus défavorisés.

Pour favoriser l'éclosion de cette Europe démocratique des peuples, les salariés actifs et retraités ont intérêt à apporter leur pierre à la non ratification du Traité. Cette non ratification n'entraînerait ni le vide, ni la fin de la construction européenne mais ouvrirait au contraire de réelles possibilités pour bâtir cette nouvelle Europe. La CGT appelle tous les salariés à s'engager dans le débat et, surtout, à donner un élan nouveau aux luttes sociales et à la recherche de convergences revendicatives à tous les niveaux, en France et en Europe.

Montreuil, le 20 juillet 1992



## En bref, suite

### *Eboueurs de Nîmes : sanctions !*

Les 82 se voient privés de droits et d'emploi durant deux ans par le maire. La CGT exige une réunion rapide avec toutes les parties concernées pour une solution négociée immédiate.

### *Dockers : rien n'est réglé !*

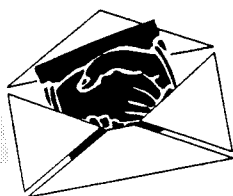
La présentation euphorique faite par le Secrétaire d'Etat à la Mer est loin de correspondre à la réalité.

En effet, d'une part rien n'est bouclé à Marseille, Fos, Sète, Saint-Malo et Dunkerque et, d'autre part, de sérieuses difficultés existent à Bayonne et Lorient.

Par ailleurs, d'ores et déjà certaines dispositions intégrées dans plusieurs accords locaux posent problème. Menace et intimidation ne régleront rien.

### *Les mauvais coups de l'été*

Eurodisney : 5 000 suppressions d'emplois envisagées.



# Prud'hommes, les tâches de nos organisations

## Inscription - Commissions municipales : vigilance, exigence

Ministre et Préfet se refusent toujours à donner quelques éléments que ce soit concernant le corps électoral à cette étape des inscriptions.

Les travaux entamés de quelques commissions municipales révèlent nombres d'anomalies ne permettant pas de valider des milliers d'inscriptions concernant souvent des entreprises où la CGT est influente.

Dans ce contexte, les Préfets font le forcing pour publier en hâte le décret concernant l'implantation des bureaux de vote.

Tout concourt à saboter ses élections, entacher leur résultat de nombreuses irrégularités, voire minorer artificiellement le score de la CGT, son nombre d'élus, le nombre de présidence de section et de conseil auxquels elle peut prétendre.

Cette situation exige donc dans l'immédiat et pendant tout l'été d'assurer une présence effective, active, vigi-

lante et exigeante de nos représentants dans ces commissions municipales, en exploitant jusqu'au bout le terme légal de leur travail (7 octobre) pour régulariser tout ce qui doit l'être.

Il s'agit tout à la fois de revendiquer avec force les moyens matériels et humains avec les financements correspondant (y compris crédit d'heure à nos représentants) pour que ces commissions puissent fonctionner. Ceci d'autant plus que ce sont souvent les mêmes services municipaux qui auront à conduire en même temps la préparation du référendum du 20 septembre et les sénatoriales.

## Bureaux de vote : pas de précipitation

Il s'agit de repousser avec force, les exigences et impatience des préfets à publier (alors même que le corps électoral ne sera défini ni en volume, ni géographiquement, ni par section) les implantations des bureaux de vote.

La date limite légale de cette publication est le 10 septembre 1992.

Ce délai doit être utilisé à plein, voire même repoussé si nécessaire et nos

## En bref, suite

SFP : disparition de 340 emplois d'ici 1994.

PARIBAS : 50 à 123 licenciements prévus.

SNECMA : réductions d'effectifs programmées (347 en 1992 et 800 en 1993).

Tarifs SNCF banlieue - RATP : augmentation de 5,8 % à 9,1 %.

UNEDIC : CFDT, CFTC et CGC signent un accord de régression sociale.

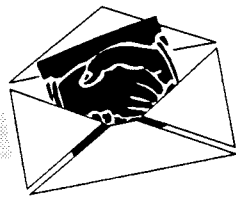
RENAULT : CFDT, CGC, CFTC, CSL et FO acceptent l'individualisation des salaires.

SNCF : introduction de la gestion prévisionnelle de l'emploi.

RMO : chèques salariaux rejetés par les banques.

DELOCALISATIONS : 5 000 supplémentaires en perspective.

VIRGIN-MEGASTORE : NON + NON + NON = OUI ! Malgré le désaccord de toutes les organisations professionnelles, CGPME comprise, le Préfet autorise l'ouverture du dimanche.



organisations ont à réfléchir dès à présent aux propositions à faire, sur la base maximum de 1 500 électeurs par bureau pour l'implantation et les moyens de fonctionnement de ces bureaux de vote en fonction des concentrations et des bouleversements de l'électorat salariés intervenus entre 1987 et 1992.

## **Interpeller les préfets et le ministre à partir du lieu de travail**

Sur l'ensemble de ces questions, nos organisations devraient interpeller publiquement les pouvoirs publics (Préfet, Ministère) à partir de fait et revendications précises, en s'appuyant sur la nécessité de faire monter depuis nos syndicats, cette exigence d'un scrutin transparent, sans faille, assurant la participation massive de tous les électeurs concernés et le respect des votes exprimés pour la CGT.

La Confédération intervient en ce sens dans les jours qui viennent auprès du ministre du Travail, par lettre et en lui demandant une entrevue avant la fin juillet.

## **Candidatures : accélérer les recherches de candidats**

Au 10 juillet, d'après les renseignements parvenus au secteur organisation, la tendance indicative générale est que nous en sommes à 102 % en moyenne des candidats désignés par rapport aux sièges à pourvoir et se répartissant en : 130 % pour l'industrie ; 75 % pour l'agriculture ; 108 % pour les divers ; 83 % pour l'encadrement.

Cette tendance nationale revêtant de grande inégalité d'un conseil à l'autre et selon les sections.

Rappelons que la date de dépôt des candidatures est fixée du 19 octobre au 5 novembre à 12 heures.

Rappelons qu'il faut déposer des listes comportant 150 % des sièges à pourvoir pour être assurés d'avoir des élus CGT pendant les 5 années du mandat et que nous visons partout le dépôt de liste à 200 %.

Il y a donc effort soutenu à maintenir tout l'été pour cette recherche et désignations de candidats, avec l'objectif d'atteindre le maximum pour la rentrée de septembre afin d'associer étroitement ces camarades dans nos initiatives de rentrée conduite à partir des entreprises et dans les présentations de nos candidats ou listes que nous pourrions faire lors de nos rassemblements ou meeting de rentrée là où ils sont décidés.

Faire remonter au fur et à mesure au secteur organisation les éléments chiffrés concernant la désignation des candidats par conseil et dans les sections.

## **Engagements de nos forces : multiplier, diversifier et rendre immédiatement opérationnels nos collectifs électoraux**

Au 10 juillet 1992, 1474 collectifs sont communiqués avec leurs coordonnées au secteur organisation (soit une centaine de plus que 1987 à la même époque).

# **Échos**

## **Bataille financière**

Des décisions, des réalisations collectives ! Pour aider à générer des comportements offensifs !

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie organise des assises nationales des trésoriers décentralisés par départements.

Union départementale des Hautes-Pyrénées :

Rendez-vous départemental Admériour - FNI - cotisations le 24 juin. Résultat : 100 % de cotisations 1992 encaissées par rapport à la même date 1991 et lancement de la souscription prud'homale au moyen de carnets de souscription et des cartes postales confédérales.

Communaux de Tarbes :

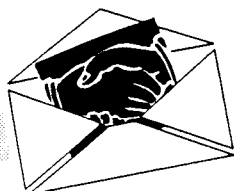
1 100 salariés consultés sur leurs besoins revendicatifs en un mois et demi.

Alstom Hautes-Pyrénées :

1 200 salariés consultés sur l'enquête "Bien être au travail". A partir du 20 août, après les vacances, à la réouverture de l'usine : tourées de syndiqués avec le carnet CGT "Décideur et acteur".

Union départementale de l'Eure :

Rendez-vous de paiement des cotisations le 26 juin. Résultat : 8 216 cotisations 1991 et 654 cotisations retraités et 9 303 cotisations 1992 et 314 cotisations retraités reversées à



Nous proposons de ne pas se satisfaire de cette légère avance car nous aurons en définitive plus d'inscrits qu'en 1987, des mutations profondes se sont produites entre 1987 et 1992 et l'efficacité résidera dans l'adaptation fine de nos collectifs électoraux aux terrains divers.

Sans se substituer au travail des UL, les collectifs ont néanmoins à contribuer dans le secteur qui leur est imparti, à conduire, pendant cet été chargé socialement, leur activité "électorale" de parrainage en liant avec les luttes et le renforcement de la CGT.

Faire remonter au fur et à mesure les coordonnées de ces collectifs au secteur organisation confédéral, afin que le matériel les concernant puisse leur être directement adressé pour nourrir leur activité.

### **Financement : tenir tous les bouts:**

1° Bien accrocher cette question à sa dimension politique : le contact de masse que sous entend la souscription à partir des matériels (cartes postales, pins ...) confédéraux et, ou édités par les UD, est mis à profit pour gagner et assurer un à un les votes CGT le 9 décembre.

2° Ne rien relâcher sur les efforts à amplifier concernant les collectages

de cotisations, les reversements aux structures, éléments de financement de l'activité courante de la CGT.

La confédération prend les dispositions pour accélérer les livraisons sur la base des commandes formulées par nos organisations.

Devant son succès le tirage des PINS a été porté à 125 000 exemplaires (au lieu de 100.000)

### **Propa : un tronc commun - Prévoir les adaptations locales et par section**

#### **Profession de foi :**

Un projet central de profession de foi est en cours d'élaboration et devrait parvenir à nos organisations mi-août.

Ce projet central fera l'objet d'une adaptation concernant notamment les sections AGRICULTURE, COMMERCE et ENCADREMENT.

Ces projets sont conçus de façon à laisser place au complément et à l'adaptation "personnalisée" pour nos organisations.

#### **Affiche 4 m x 3 m :**

La proposition sera adressée à nos organisations à la mi-août.



l'Union départementale et à la CGT.

Union départementale du Gers :

Rendez-vous cotisations/FNI et grande relance. Commission exécutive du 16 juillet 1992.

Union départementale de la Côte d'Or :

Rendez-vous Orga/finances les 25 de chaque mois.

Usine SEB en Côte d'Or : pratique syndicale au plus près de 1 000 salariés sur deux sites : revendications - adhésions - finances : 40 adhésions nouvelles en deux ans, cotisations en hausse !

Union départementale du Tam :

Cinq syndicats utilisent le carnet "Syndiqué CGT donc décideur et acteur".

Objectif de rentrée : suivi de cinq syndicats à partir des fiches du CCEO sur la démarche syndicale CGT.

Union départementale de la Haute Marne :

Rendez-vous départemental Orga/finances à la CE du 2 juillet, suivi de rencontres avec les bureaux d'unions locales.

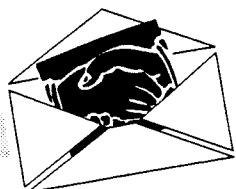
Union départementale du Val d'Oise :

Deux rendez-vous temps forts Orga/finances : CE du 21 juillet 1992 et CE du 25 août 1992.

Union départementale de la Gironde :

A l'Union départementale, une journée d'étude, le 25 juin, s'est tenue sur le 44e Congrès avec 40 participants et 25 syndicats.

**CGT**  
**Agir en grand**



# Conflit des routiers

## Information de la Fédération des Transports

Le Conseil des ministres du 29 juillet 1992, suite au vœu émis par la commission Roché du 16 juillet, confirme la levée de toutes poursuites judiciaires consécutives aux barrages sauf en cas "de violence, déprédation, de rébellion", le retrait des sanctions administratives de retraits de points ou de suspension de permis.

Le 24 juillet est paru au Journal Officiel, le décret sur la responsabilité de l'employeur et/ou du donneur d'ordre. Ce texte concerne l'ensemble des entreprises, et fait explicitement référence à la réglementation française en matière de droit du travail.

C'est aussi le décret adopté le 29 juillet sur le temps de travail dans les transports routiers qui réduit les équivalences à 2 heures (au lieu de 3 heures), la totalité du temps passé au service de l'employeur passe à 52 heures (55 heures dans le texte antérieur) sur une semaine isolée à 50 heures (52 heures) en moyenne sur deux semaines et 48 heures

(50 heures en moyenne sur douze semaines. Le temps à disposition est pris à 85 % (66 %) comme travail effectif.

Le 22 juillet, la Convention collective nationale des transports routiers est modifiée, dorénavant figure l'interdiction de toute forme de primes ou de rémunérations contraires à la sécurité.

La Fédération des transports CGT appelle l'ensemble de nos organisations ou sections à développer l'action dans les entreprises pour obliger les patrons à négocier sur la base des revendications des salariés, et d'intervenir à partir de l'action dans les entreprises pour la Commission paritaire du 3 septembre.

Montreuil, le 30 juillet 1992

Nota : Dans ses courriers aux syndicats, la Fédération des transports CGT publie les comptes-rendus de réunions auxquelles elle participe ainsi que les décrets in-extenso avec ses commentaires.



**RAPPEL : L'exposition "Prud'hommes 92" est arrivée.**  
Contactez le Secteur Communication (tél. 48 51 84 47).  
Le kit des trois panneaux : 500,00 francs.  
Adressez votre commande accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de la CGT.

Monnaies et médailles : Pessac : remise en place des sections syndicales par atelier avec délégués dans chaque atelier.

CNRO : compte-rendu de chaque réunion de bureau aux syndiqués. Réunion de syndiqués régulières.

Hôpital Pellegrin Bordeaux 4 000 salariés :

- une journée d'étude ouverte aux syndiqués sur le 44e Congrès avec l'Union départementale. Présence de 30 syndiqués ;

- carrefour par catégorie avec le carnet CGT "Décideur donc acteur".

Fédération du Commerce :

Edition d'un bulletin fédéral en juillet spécial politique revendicative Orga/finances/souscription prud'homale.

Fédération des Services Publics :

Vie syndicale : FNI-cotisations : une question vitale !

Progresser, c'est possible. Un exemple illustratif : les effectifs du syndicat des territoriaux de La Rochelle ont progressé de 8 % en un an. Le nombre de PAC est passé de 37 à... 255 pour 370 adhérents. Le 1 % est de rigueur aboutissant à un montant moyen du timbre de 55,80 francs. La moyenne annuelle est de 9,92 timbres par adhérent. Objectif pour l'année 1992 : augmenter les effectifs de syndiqués, atteindre une moyenne de dix timbres par adhérent... Ce qui est possible à La Rochelle l'est aussi d'ailleurs...

CGT

# POUR UNE DYNAMIQUE

# SYNDICALE NOUVELLE !

Adresse aux  
salariés

L'avenir et la force du syndicalisme vous concernent directement.

La défense de vos intérêts les plus quotidiens est en cause. Il s'agit des problèmes qui, pour une part importante, structurent votre vie : salaires, emploi, qualifications, déroulement de carrière, conditions de travail, retraite, protection sociale, etc., etc.

C'est vrai, que vous soyez employé, ouvrier, cadre, technicien ou enseignant, que vous soyez actif, chômeur, ou retraité, que votre emploi soit stable ou précaire, que votre entreprise travaille dans l'industrie ou les services, qu'elle soit privée, nationalisée ou publique, qu'elle soit petite ou grande.

Or, c'est au moment où le besoin de se défendre est le plus nécessaire que le syndicalisme est affaibli. C'est au moment où, tous les sondages le prouvent, les attentes à son égard sont grandes qu'il suscite le moins d'enthousiasme, notamment chez les jeunes, et que la désyndicalisation le frappe de plein fouet.

Tout cela est vrai, malgré la somme de dévouement, de temps, d'énergie déployée par les militants et les militantes de la CGT. Mais comment faire abstraction de l'attitude du patronat qui, au-delà des beaux discours, n'accepte pas, et dans certains cas combat, le fait syndical à l'entreprise ? Tout cela est vrai même si bien des luttes, bien des actions revendicatives ont permis de repousser ou d'atténuer de mauvais projets, ou bien de mettre en échec des suppressions d'emplois, ou bien d'obtenir des avancées revendicatives réelles.

Ce qui domine, c'est l'image de limite et de décalage qui pèse sur le syndicalisme français. Division, politisation, sentiment que les syndicats sont trop loin des préoccupations réelles des salariés, qu'ils ont du mal à conjuguer l'individuel et le collectif. Il est important d'en débattre lucidement et tous ensemble. La barre peut être redressée, c'est notre conviction !

## Et il y a urgence !

- La situation de l'emploi est extrêmement grave. On sait pourquoi : des entreprises viables ont été fermées, des activités utiles ont été supprimées, l'industrie, les services utiles, et notamment les services publics ont été systématiquement sacrifiés au nom de la compétitivité, de la rentabilité. Nous devons tout faire pour arrêter ce jeu de massacre et reconquérir l'emploi !
- Cela fait des années que les garanties collectives sont mises à mal par le patronat et le gouvernement au plan national ; par les directions d'entreprise sur le lieu de travail. Il est nécessaire de refuser l'accoutumance et de reconstruire des garanties collectives fortes, adaptées aux aspirations d'aujourd'hui.
- La France est devenue un pays de bas salaires en comparaison de ses principaux voisins et cette situation pèse pour toutes les catégories de salariés. Il existe un véritable fossé entre les qualifications et les rémunérations. La protection sociale et les retraites sont sans cesse menacées. Il est nécessaire d'inverser la tendance.
- La précarité est de plus en plus la règle. Cela touche en particulier les jeunes. Allons-nous accepter la progression dramatique d'une société d'injustice, d'exclusion pour des millions de gens, ou allons-nous nous agir, tous ensemble, pour la faire reculer et pour avancer dans la voie de la justice sociale et de la solidarité ?

- Les décisions arbitraires, les mesures “qui ne se discutent pas”, le traitement des problèmes “à la tête du client” et parfois les atteintes à la dignité se multiplient. Il est indispensable de donner un contenu réel à la notion de citoyen dans l'entreprise à laquelle vous êtes rattachés car vous voulez exprimer votre opinion sur ce qui vous concerne.

Les prochaines élections prud'homales peuvent vous en donner l'occasion.

Tous ces phénomènes risquent de s'intensifier avec l'intégration européenne telle qu'elle est conduite par les gouvernements et les patronats. Le traité de Maastricht se propose de franchir une nouvelle étape dans ce sens. Il faut y faire obstacle et imposer une construction de l'Europe porteuse d'avancées sociales.

Un véritable sursaut est donc à l'ordre du jour. Nous devons nous défendre comme jamais, agir comme jamais, nous rassembler comme jamais !

## Le renouveau du syndicalisme est nécessaire pour faire prévaloir les revendications et les aspirations nouvelles qui émergent dans tous les domaines. La CGT a décidé de s'engager dans cette voie.

Elle veut tirer les leçons des mouvements sociaux de ces dernières années dans une France et un monde en pleines mutations.

Les revendications des salariés sont au coeur du syndicalisme que nous voulons construire. Le syndicat est là pour contribuer à les élaborer avec vous. Il est là pour les porter en avant, avec vous, et pour les faire prévaloir, avec vous.

La démocratie et l'indépendance doivent irriguer notre vie et notre pratique syndicale avec les syndiqués qui

doivent être partout les véritables décideurs des orientations et des initiatives du syndicat, avec tous les salariés pour définir ensemble les objectifs, les modalités et évaluer les résultats de l'action.

L'insuffisance du nombre de syndiqués est un handicap majeur. Ce renouveau du syndicalisme, tellement vital, ne peut se construire qu'avec des syndiqués bien plus nombreux. C'est une condition pour que le syndicat soit au diapason des réalités diversifiées des entreprises, et pour faire progresser les solidarités d'intérêts entre les salariés.

## L'unité d'action est une dimension essentielle de l'enjeu du renouveau syndical.

Aucun syndicat ne pourra répondre tout seul à l'ampleur des défis. La division syndicale produit des effets ravageurs. Vous la rejetez d'ailleurs massivement.

Elle permet, en effet, aux directions d'entreprises, au patronat, au gouvernement, de manoeuvrer au détriment de nos intérêts de salariés.

Qu'il y ait des différences et même des divergences entre les syndicats, c'est une réalité. C'est normal en démocratie. Ce qui importe, c'est le débat loyal, pluraliste, le débat d'idées, car les enjeux et la période sont décisifs.

Le mouvement syndical français est placé devant une immense responsabilité pour l'avenir des garanties sociales. Il en va du niveau de vie, du degré de civilisation qui est le nôtre.

Il est possible de dépasser les blocages. Les organisations syndicales doivent trouver les moyens d'agir ensemble sur ce qui est, en toutes circonstances, le ciment de l'unité : les

revendications décidées par les salariés eux-mêmes, dans la transparence et la démocratie.

On ne fera rien progresser par des conciliabules d'état-major syndicaux, qui déposséderaient les salariés de ce débat.

La CGT est décidée à assumer ses responsabilités. C'est dans cet esprit qu'elle a décidé de faire connaître son opinion à toutes les organisations syndicales, et de favoriser l'unité dans l'action et pour l'action.

Mais c'est vous qui détenez la clé. Il faut que, partout, s'engage un vaste débat sur la nécessité du renouveau syndical, et les conditions d'une dynamique nouvelle de rassemblement et d'unité d'action.

Votre volonté peut la faire devenir réalité et changer ainsi bien des choses ! Vous devez vous en occuper ! Ce sont vos affaires. Il s'agit tout simplement de l'avenir !